

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/10330/Add.1
21 octobre 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SOUS-COMITE AD HOC SUR LA NAMIBIE

Additif

1. Le rapport du Sous-Comité ad hoc sur la Namibie a été publié le 23 septembre 1971. L'annexe de ce rapport contenait les réponses de 38 Etats à la demande de renseignements pertinents.
2. Depuis lors, deux autres Etats ont adressé des réponses au Secrétaire général. Les passages essentiels de ces autres réponses sont reproduits ci-après :

INDE

[Original : anglais]
28 septembre 1971

L'Inde a été le premier pays à prendre des mesures diplomatiques et économiques contre le Gouvernement sud-africain, en raison de sa politique d'apartheid. Outre le boycottage des échanges commerciaux en 1946, le Gouvernement indien a pris, en 1962, de nouvelles mesures en application des dispositions de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1961.

- a) Bien que l'Inde ait rappelé son Haut Commissaire en Afrique du Sud, en 1946, une mission indienne moins nombreuse a existé jusqu'en 1954 et, par la suite, il y a eu des contacts entre les deux gouvernements par l'intermédiaire des Hauts Commissaires à Londres. En 1962, les relations diplomatiques ont été coupées.
- b) Les ports indiens ont été fermés à tous les navires battant pavillon sud-africain.
- c) Il a été interdit aux navires indiens d'entrer en Afrique du Sud.

d) Depuis 1946, l'Inde boycotte les échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud. En 1953, le Territoire sous mandat du Sud-Ouest africain a été considéré à cette fin, comme faisant partie de l'Afrique du Sud.

e) Les relations postales ont été interrompues, sauf en ce qui concerne un petit nombre d'articles pour des raisons humanitaires. Les droits d'atterrissage et de survol ont été refusés à tous les avions appartenant à des sociétés d'Etat enregistrées en Afrique du Sud.

JORDANIE

[Original : anglais]

27 septembre 1971

Le Royaume hachémite de Jordanie n'entretient aucune relation diplomatique ni consulaire avec l'Afrique du Sud, et n'a conclu aucun traité avec cet Etat. Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie espère que le Sous-Comité ad hoc pour la Namibie verra aboutir les efforts qu'il déploie pour s'acquitter de son mandat et recevra l'aide et l'appui nécessaires de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

